NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

60 N° 6 1933

La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ selon saint Jean (2)

F.-M. BRAUN (op)

p. 481 - 499

https://www.nrt.be/en/articles/la-passion-de-notre-seigneur-jesus-christ-selon-saint-jean-2-3455

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ

selon saint Jean.

III. — La crucifixion.

Le récit johannique de la crucifixion de Jésus est notablement plus court que celui des Synoptiques. Plusieurs épisodes, non sans importance, y font défaut, en particulier : 1. l'assistance prêtée au divin condamné par Simon de Cyrène (1); 2. les lamentations des femmes de Jérusalem (2); 3. la présentation du vin aromatisé (3); 4. les insultes des Juifs (4). En revanche, l'évangéliste ajoute quatre données qui ne figurent nulle part ailleurs : 1. le *titulus* de la croix (5); 2. la robe sans couture (6); 3. l'entretien de Jésus avec sa mère (7); 4. la blessure du côté (8).

Cette façon d'écrire une histoire connue, en évitant les redites inutiles, mais en ajoutant des détails ignorés, s'est déjà manifestée plus d'une fois dans le quatrième Evangile. Elle est caractéristique de la manière de saint Jean.

(1) *Mt.*, XXVII, 31 b. 32; *Mc.*, XV, 20 b. 21; *Lc.*, XXIII, 26.
(2) *Lc.*, XXIII, 27-31.
(3) *Mt.*, XXVIII, 34; *Mc.*, XV, 23.
(4) *Mt.*, XXVIII, 39-43; *Mc.*, XV, 29-32; Lc., XXIII, 35.
(5) *Jo.*, XIX, 19-22.
(6) *Jo.*, XIX, 23, 24.
(7) *Jo.*, XIX, 25-27.
(8) *Jo.*, XIX, 31-37.

1. *Le portement de la croix et le Calvaire* (1).

Dès que Pilate eut rendu son jugement, dans l'appareil et les formes qui viennent d'être décrits, les soldats romains, exécuteurs des hautes œuvres (2), chargèrent Jésus de sa croix, et le conduisirent en dehors de la ville, au lieu des exécutions capitales.

Les précisions archéologiques apportées au problème de la localisation du prétoire (à l'Antonia), ont authentifié le tracé officiel de la voie douloureuse, d'est en ouest, par les ruelles en zigzag, suivant les décrochements de la deuxième enceinte. La longueur du trajet est environ de six cents mètres : 150 en descente assez raide, de l'Antonia, à la côte 750, au fond de la vallée du Tyropéon, à 710, le reste en montée jusqu'à 755 (3). Que le condamné portât lui-même les bois du supplice, à tout le moins le *patibulum* ou barre transversale, à travers les rues de la ville, au milieu des sarcasmes et des railleries de la foule, c'était de règle (4).

Conformément aux coutumes romaines et juives, le lieu du supplice était situé à une petite distance de la ville. Bien entendu de la ville à l'époque de Pilate, à distinguer de l'enceinte développée ultérieurement sous Agrippa I, vers 44.

Le nom de cet endroit sinistre, de même que celui du prétoire, nous est donné sous la double forme, grecque ὁ τόπος Κρανίου, « le lieu dit du Crâne », et araméenne, *Golgotha*, « le Crâne ». Cette désignation a suscité plusieurs légendes : tombeau d'Adam situé sous la colline du Calvaire, et le pied de la croix rencontrant le crâne du premier homme; colline de la Crucifixion occupant par rapport à la ville la position du crâne dans le squelette humain (5); présence en permanence de crânes décharnés sur

(1) *Jo.*, XIX, 16b-17 (= *Mt.*, XXVII, 31*b*-33; *Mc.*, XV, 20b-22; *Lc.*, XXIII, 26-33ª).

(2) Sur ce point, cf. LECLERCQ, art. *Bourreau* dans *Dict. d'arch. chr.* de dom Cabrol.

(3) SERTILLANGES, *Ce que Jésus voyait du haut de la croix*, Paris, 1924, p. 13.

(4) PLUTARQUE, *De sera num. vind.*, 9; ARTEMIDORE, *Oneirocrit.*, II, 56; PLAUTE, *Miles.*, 359. Cf. MOMMSEN, t. III, p. 256, p. 7; BILLERBECK, t. I, p. 587.

(5) C'est la théorie plaisante, mise à la mode par le général Gordon, qui a donné naissance au Calvaire des protestants, à côté du couvent des Dominicains

la butte des exécutions capitales (1). La vérité est beaucoup plus simple. Le mot Golgotha, «le Crâne», comme son répondant moderne arabe : *Râs* « la Tête », est un mot de terroir qui ne souffre pas d'interprétation alambiquée. L'indigène désigne ainsi « beaucoup moins le sommet aigu ou très proéminent d'une montagne que certain ressaut de terrain en saillie plus ou moins accentuée au flanc d'une colline et en dehors de son axe principal ». Le Calvaire ou le *Golgotha*, d'après les indications de saint Jean, devait donc être un monticule « bien en vedette sur la rampe ou contre la crête de l'une ou l'autre chaîne des collines qui constituent l'ossature principale topographique de la ville ». Un recoupement parfaitement exact de ces données évangéliques avec le relief du terrain dans la région du Saint Sépulcre et les attestations traditionnelles, confère au sanctuaire actuel un maximum de garanties (2). Il serait puéril de réduire cet argument de convergence à une seule donnée, pour conclure ensuite à une insuffisance de preuve (3).

2. *La croix et le titulus* (4).

Réservé aux esclaves, aux transfuges, aux provinciaux coupables de piraterie, d'assassinat, de brigandage, de sédition et de tumulte, le supplice de la croix, importé d'Orient, passe à bon droit pour le plus déshonorant et le plus cruel qui se pût inventer. On conserve à Rome le souvenir de la place Sestertium, près de la porte Esquilina, où les esclaves subissaient cette peine. « Là s'élevait une forêt de croix, d'où partaient des gémissements; car on laissait mourir de faim et de soif les malheureux crucifiés,

de Saint-Etienne. Cf. VINCENT, *Histoire d'un mythe*, dans *Revue Biblique*, t. XXXIV, 1925, p. 401-431.

(1) Cette explication figure encore, avec le plus grand sérieux, dans les mémoires du prince de Bülow (trad. française) t. I, p. 211.

(2) Sur toute cette question, cf. VINCENT et ABEL, *Jérusalem*, t. II, p. 92, et VINCENT, *L'authenticité des Lieux Saints*, p. 57.

(3) Comme le fait M. Goguel (qui décidément en matière d'archéologie n'a pas la main heureuse), dans *La vie de Jésus*, p. 529-535.

(4) *Jo.*, XIX, 18-22 (= *Mt.*, XXVII, 35-38; *Mc.*, XV, 24-28; *Lc.*, XXIII, 33-38).

qui servaient de pâture aux chiens et aux vautours » (1).

L'instrument du supplice était constitué par l'entrecroisement de deux bois, que les auteurs comparent d'ordinaire à la lettre T. Parfois cependant, la poutre verticale dépassait légèrement la traverse, comme dans nos représentations figurées de la croix du Sauveur. Une tablette (titulus, αἰτία) placée au-dessus de la tête du patient faisait connaître les motifs de l'exécution, et résumait en substance le mobile du jugement.

Attaché d'abord au *patibulum* ou barre transversale, le supplicié était généralement hissé ensuite au poteau, préalablement fiché en terre, à l'aide de cordes ou de courroies. Cela s'appelait *agere, dare, ferre, tollere* in crucem. Puis il était fixé sur la croix par de longs clous, qui lui traversaient pieds et mains (2).

La souffrance qu'il devait endurer défie l'imagination. Elle a été bien expliquée dans ce texte de saint Thomas : «Les crucifiés sont voués à la mort la plus épouvantable qui soit. Les mains et les pieds, par où ils sont rivés, sont les endroits du corps les plus nerveux et les plus sensibles. Le poids du corps ne fait qu'accroître, d'instant en instant, leur douleur. Et celle-ci dure très longtemps; car ces suppliciés ne meurent pas tout de suite comme ceux qui sont frappés du glaive. »

Ces observations superficielles correspondent bien à la description que le Dr E. Le Bec nous a donnée du point de vue strictement médical.

« La douleur, écrit-il, fut violente, car les clous firent éclater les os de la main et des pieds. Aux mains, ils passèrent au contact du principal nerf de la sensibilité des doigts, le nerf median. La sensation douloureuse se propagea immédiatement dans toute l'étendue des mains. De plus, au moindre mouvement, le nerf venait frotter sur l'angle du clou de fer, ce qui excitait la douleur.

On peut se faire une faible idée de l'acuité de cette souffrance en pensant que la main est l'organe du tact par excellence,

(1) G. HUMBERT et E. SAGLIO, *Crux.* dans *Dict. des Ant.*
(2) MOMMSEN, t. III, p. 257.
(3) III, q. XLVI, a. 6, c.

et que la sensibilité est extrême dans les nerfs de la main... Le divin crucifié était presque complètement immobilisé dans une position verticale... L'immobilité prolongée causait une congestion interne des groupes musculaires, qui étaient alors en proie à des contractions; ces contractions elles-mêmes provoquaient des tiraillements des mains et des pieds, d'où un renouvellement continuel des souffrances » (1).

Saint Jean passe sur ces affreux détails. Tous ses lecteurs savaient aussi bien que lui ce que le supplice de la croix signifiait. Il signale seulement que Jésus fut crucifié entre « deux autres », les « deux brigands » de saint Matthieu et de saint Marc (2), les « deux malfaiteurs » de saint Luc (3).

Il insiste beaucoup par contre sur la planchette clouée au sommet de la croix, et qu'il est seul à désigner par le terme juridique latin, *titulus*, τίτλος. Elle était rédigée en trois langues : le latin, en usage dans l'administration; le grec, langue de la classe cultivée; l'araméen, dialecte parlé par le peuple. Aujourd'hui encore, toutes les proclamations du Haut Commissariat de la Palestine se font en trois langues : l'anglais, l'hébreu et l'arabe.

Poussant l'ironie jusqu'au bout, Pilate avait fait inscrire ces mots, intentionnellement équivoques : *Jésus de Nazareth, Roi des Juifs*. Le Calvaire étant situé tout près de la ville, dans un endroit fréquenté, probablement au bord d'une route (4), un grand nombre de Juifs et d'autres personnes de toute langue purent lire l'écriteau. Les pèlerins ne cessaient d'affluer à Jérusalem. C'était une des premières choses qui frappaient leurs regards à l'approche de la ville. On conçoit que les commentaires allaient leur train.

Agacés, les grands prêtres prennent l'initiative d'une démarche collective auprès du procurateur, afin de le faire revenir sur

(1) E. Le Bec, dans *Revue de Philosophie*, 1923.
(2) *Mt.*, XXVII, 28; *Mc.*, XV, 27.
(3) *Lc.*, XXIII, 33.
(4) *Mt.*, XXVII, 39; XV. 29.

son texte. Mais cette fois, ils se heurtent à un refus catégorique. Écœuré, Pilate se montre intraitable. *Ce que j'ai écrit*, dit-il, *je l'ai écrit*. On est enclin à voir dans la tournure ὃ γέγραφα γέγραφα une influence sémitique (1). La décision de Pilate se comprend cependant fort bien. Les jugements, à l'époque impériale, devaient être rédigés par écrit, puis lus à haute voix. Étaient considérés comme nuls les jugements simplement prononcés sans être écrits. Le but de cette prescription était d'empêcher que la sentence ne fût modifiée après coup (2). Puisque le *titulus* reproduisait le mobile de la condamnation, il devait participer à cette irrévocabilité (3). Un changement apporté au texte eût contredit les traditions juridiques les mieux établies.

Il est clair d'ailleurs que saint Jean insiste tant sur le *titulus* pour une autre raison que le simple intérêt d'une information historique exacte. Ce qui l'a frappé, c'est le témoignage que, sans le savoir, Pilate a rendu à la royauté de Jésus. Bon gré mal gré, les adversaires du Sauveur eux-mêmes contribuent à faire éclater la vérité évangélique! Les remarques de M. P.-F. Regard sont à ce propos très pertinentes. « L'inscription de l'écriteau de la croix, dans la rédaction donnée par l'Évangile selon saint Jean, proclame à la fois l'ignominie et la gloire du Roi-Messie. Œuvre du procurateur romain, qui sans doute n'en mesurait pas la portée, elle unit officiellement le plus profond abaissement et la plus haute gloire, l'humiliation complète de cet homme de Nazareth en qui l'Évangéliste montre le Dieu du ciel manifesté en chair, et la dignité souveraine, la majesté suprême, la gloire magnifique de celui qui, condamné à mort et mis en croix, demeure cependant le Roi d'Israël, le Roi des rois. Les armoiries du Messie dominent pour ainsi dire la croix » (4).

(1) Billerbeck, t. II, p. 573.

(2) Mommsen, t. II, p. 130.

(3) Sur l'irrévocabilité du jugement dans la procédure d'accusation, cf. Mommsen, t. II, p. 132.

(4) P.-F. Regard, *Le titre de la croix*, dans *Revue Archéologique*, t. xxviii, 1928, p. 104.

3. *Le partage des vêtements* (1).

Les soldats chargés de l'exécution forment une escouade, la plus petite unité composée de quatre hommes (τετράδιον) (2). D'après les Synoptiques, un centurion était également présent pour surveiller les opérations (3). Leur besogne terminée, avant de commencer la garde qui devait durer jusqu'à ce que les condamnés eussent rendu le dernier soupir, ces soldats se disposent à profiter des aubaines auxquelles ils ont droit (4). Les vêtements des victimes leur revenaient. Laissant dans l'ombre les deux larrons, saint Jean concentre son regard sur ce qui touche à Jésus. En témoin oculaire, parfaitement informé d'une scène dont les moindres éléments lui sont restés imprimés dans les yeux, il distingue les vêtements en général, τὰ ἱμάτια, et la tunique, ὁ χιτών, qui était d'un seul tissu, sans couture (ἄρραφος) du haut en bas, comme la robe du grand prêtre (5). Peut-être cette tunique avait-elle été confectionnée par la sainte Vierge ou par les saintes femmes. Il se peut cependant aussi qu'il faille l'identifier avec la robe brillante, dont Jésus, depuis sa comparution devant le petit tétrarque Hérode, serait demeuré affublé (6). Toujours est-il qu'elle représentait une certaine valeur. Plutôt que de la faire tourner à rien, en la divisant en quatre parts, comme le lot des habits, les soldats se mettent d'accord pour la tirer au sort. Saint Jean relève ce détail parce qu'il y voit l'accomplissement littéral de la prophétie du psaume XXII : *Ils se partagent mes vêtements; ils tirent au sort ma tunique* (7). Sur ce fait historique, un symbole n'a pas tardé

(1) *Jo.*, XIX, 23 (= *Mt.*, XXVII, 35b-36; *Mc.*, XV, 24b; *Lc.*, XXIII, 34b).

(2) *Act.*, XII, 4.

(3) *Mt.*, XXVII, 54; *Mc.*, XV, 39; *Lc.*, XXIII, 47.

(4) Cf. LECLERCQ, *op. cit.*

(5) JOSÈPHE, *Ant.*, III, 7, 2 : « Elle ne se composait pas de deux pièces qui eussent été cousues sur les épaules et le long des flancs, mais c'était un seul morceau très long, tissé et fendu non pas de côté dans le sens du fil, mais échancré sur la longueur jusqu'à la poitrine et au milieu du dos; une lisière y était cousue pour ne pas laisser voir une coupure peu convenable » (trad. Lagr.).

(6) Cette conjecture de Verrall (347) est rapportée avec une certaine faveur par le P. Lebreton, *op. cit.*, t. II, p. 401, n. 1.

(7) *Ps.*, XXII, 18.

à se greffer. Depuis saint Cyprien, les Pères y voient la figure de l'unité indestructible de l'Église. Mais c'est là une interprétation postérieure, à laquelle l'évangéliste n'a sans doute lui-même jamais pensé.

4. *Jésus et sa Mère* (1).

A l'escouade des soldats indifférents, grossièrement occupés pendant l'agonie des condamnés à retirer le meilleur bénéfice possible de leur service commandé, saint Jean oppose quelques femmes compatissantes, pieusement groupées tout près de la croix, autour de la mère de Jésus.

Ces saintes femmes ne sont pas au nombre de deux, comme le pensent plusieurs auteurs, qui ponctuent le texte de la façon suivante... *La sœur de sa Mère Marie de Clopas, et Marie la Magdeleine.* Le balancement de la phrase joannique et l'ordre des mots suggèrent une pause avant *Marie de Clopas*, laquelle doit être ainsi distinguée de la sœur de la Sainte Vierge (2).

Qualifiée par son village d'origine, — sans doute Magdala, au nord de Tibériade, sur la rive ouest du lac, — la première à qui Jésus apparaîtra après sa résurrection, *apostola apostolorum*, Marie la Magdeleine est la pécheresse convertie. Son histoire demeure dans toutes les mémoires chrétiennes. Clopas, nommé en relation avec une Marie, était d'après l'historien Hégésippe (3) le frère de saint Joseph et le père de Syméon (4) qui succéda au frère du Seigneur, Jacques le Juste, comme évêque de Jérusalem. Le plus normalement, Marie de Clopas devrait être considérée comme son épouse. Car une femme est ordinairement désignée par le nom de son mari. Il est cependant très possible qu'elle ne soit que sa fille ou sa parente.

Reste la sœur de la mère de Jésus. Saint Jean a l'habitude, presque érigée en système, de voiler sous un discret anonymat, non seulement sa personne, mais aussi les membres de sa famille,

(1) *Jo.*, XIX, 25-27. — (2) Lagrange, Durand, Zahn, Loisy, Bernard. — (3) Hégésippe était palestinien. Il écrivit sous le pape Eleuthère (174-189) 5 livres de souvenirs puisés en grande partie dans la tradition de l'église de Jérusalem. — (4) Eus., *H. E.*, IV, 22, 4; III, 32, 6.

notamment son père Zébédée et son frère Jacques (le majeur). Si l'on tient compte de ce fait, et si l'on observe au surplus que Salomé, mère de l'évangéliste Jean, est mentionnée dans les Synoptiques parmi les femmes présentes au Calvaire, on sera facilement amené à reconnaître dans la « sœur » de la Vierge la propre mère de Jean.

Cette solution, assurément très séduisante, qui jette un jour nouveau sur la famille de Zébédée, a été principalement défendue par Zahn. Elle est suivie par le P. Durand et le Most Rev. J.-H. Bernard. Après l'avoir accueillie avec faveur, le P. Lagrange pourtant s'est ravisé dans *L'Évangile de Jésus-Christ*. Il lui a paru difficile d'identifier Marie de Clopas à la mère de Jacques et de José (1). Car Jacques et José, « frères du Seigneur », ne sont certainement pas les enfants de Clopas. Et la conjecture d'un double mariage de Marie de Clopas ressemblerait à un petit subterfuge (2). Or, les Synoptiques en font foi, la mère de Jacques et de José était au Calvaire avec Marie la Magdeleine et Salomé. Si l'on n'est point autorisé à voir en elle Marie de Clopas, il ne resterait plus qu'à la prendre pour la sœur de la Mère de Jésus, signalée par saint Jean. Celle-ci ne représenterait donc plus Salomé. Ainsi le voudrait l'accord des Évangiles.

Nous nous permettons de penser un peu différemment. La difficulté relevée par le P. Lagrange n'existe à vrai dire que si Marie de Clopas était l'épouse de Clopas. Mais pourquoi ne serait-elle pas sa fille ou même une parente plus éloignée ? Certes « l'origine d'une femme importe moins que le nom de son mari ». Mais Clopas était le frère de saint Joseph, le beau-frère de la sainte Vierge. Par lui, la mère de Jacques et de José était appa-

(1) « Contrairement à ce que nous avons dit dans le *Comm. de Jo.*, et revenant à notre opinion du *Comm. de Mc.*, nous ne voyons pas dans la sœur de la Mère de Jésus Salomé, mais plutôt une autre Marie, mère de Jacques et de José (Mc., xv, 40). Hégésippe ne donne pas le même père à Jacques, évêque de Jérusalem, dit le frère du Seigneur, et à Siméon, son successeur, fils de Clopas frère de Joseph, père putatif de Jésus ». LAGRANGE, *L'Evangile de Jésus-Christ*, Paris, 1928, p. 567, n. 2.

(2) Elle soulève d'ailleurs de graves difficultés, surtout si l'on fait d'Alphée le premier mari de la mère de Jacques et de José. Cf. Lagrange. R. B., t. XXXVIII, 1928, p. 297.

rentée à la mère de Jésus. De ce chef, en toute hypothèse, il y avait un motif spécial de le nommer. Nièce, cousine ou belle-sœur, c'est tout un. Marie de Clopas compâtit délicatement à l'immense douleur de la Vierge avec une autre parente, la première nommée, en qui nous n'aurons plus d'objection à reconnaître la Salomé de saint Matthieu et de saint Marc.

Bien qu'il ne se présente pas lui-même avec les saintes femmes, saint Jean est là aussi. Nous le verrons apparaître dans un instant.

En somme, suivant la solution qui semble le mieux tenir compte de l'ensemble des éléments du problème, cinq personnes différentes : 1. la Mère de Jésus; 2. Salomé, sa « sœur » ou sa cousine; 3. Marie de Clopas, mère de Jacques et de José, fille plutôt qu'épouse de Clopas; 4. Marie la Magdeleine, la pénitente convertie; 5. l'évangéliste saint Jean, fils de Salomé et, (dans notre hypothèse), cousin de Jésus.

L'attitude de ces personnes aimantes est décrite d'un mot très net : *elles se tenaient debout*, εἱστήκεισαν, fortes et courageuses, malgré leur désolation. Point d'abattement ni de défaillance, mais cette fermeté dans l'épreuve à laquelle se discernent les caractères de bonne trempe.

Suit une scène infiniment touchante et d'une haute portée doctrinale. Au moment de rendre son âme, considérant au pied de la croix sa mère bien-aimée et son disciple de prédilection, Jésus, malgré ses horribles souffrances, se préoccupe de l'avenir qui va s'ouvrir après son départ devant ces deux êtres tendrement aimés. Abaissant son regard vers sa mère, il lui confie saint Jean, qu'elle regardera désormais comme son fils. Ensuite, s'adressant à Jean, il lui demande de tenir Marie pour sa Mère. A partir de ce moment, Marie et Jean demeureront ensemble, vraisemblablement avec Salomé, étroitement unis dans la communauté des mêmes souvenirs et du même très tendre amour.

D'après une tradition, unanime à partir du XII[e] siècle, qui trouve un premier point d'appui dans Origène (1), et dont

(1) Origène, Comm. in Jo., I, IV, 23.

l'abbé Rupert de Deutz (1) s'est fait le théologien, saint Jean au Calvaire représenterait mystiquement tous ceux qui devaient devenir les frères de Jésus-Christ. Cette doctrine, chère au sentiment chrétien, a été solennellement sanctionnée et développée par S. S. le pape Léon XIII (2) et plus récemment par S. S. le pape Pie XI (3). Il ressort très clairement de cet enseignement que saint Jean au Calvaire figurait l'universalité des hommes, fidèles et infidèles. Marie les a tous reçus pour ses enfants. Mais il ne s'ensuit pas que la maternité de la Sainte Vierge à l'égard du genre humain n'ait commencé qu'au Calvaire. Elle lui est bien antérieure, et date du premier instant de l'Incarnation. La donation faite à Marie de tous les hommes au Calvaire doit être plutôt considérée comme une consécration officielle, en vue de l'avenir, d'un fait déjà existant. Aussi, n'est-il pas exact de dire que la parole de Jésus, étant celle du Verbe, *a fait naître* dans le cœur de la Vierge une tendresse particulière *pour ceux que la grâce rend frères de Jésus-Christ* (4). C'est trop et c'est trop peu. Les sentiments maternels de Marie n'avaient plus à naître, puisqu'ils existaient déjà; ils ne s'étendaient pas seulement aux frères de Jésus-Christ par la grâce, mais à tous les hommes, rachetés par le sang de Jésus-Christ.

Le rôle maternel de la Sainte Vierge est appelé à s'exercer dans l'ordre de la grâce. C'est là un point sur lequel tous les théologiens sont d'accord. Entraîne-t-il l'intervention de la Vierge dans la distribution de toutes les grâces en général et de chacune d'elles en particulier? J'avoue que le témoignage de saint Jean ne me paraît pas suffisant pour le prouver (5). Car,

(1) Rupertus, Comm. in Jo., P. L., t. CLXIX, col. 790.

(2) Encycl. *Quamquam pluries* (25 août 1889), *Octobri mense adveniente* (22 septembre 1891), *Iucundum semper* (8 septembre 1894), *Adiutricem populi christiani* 5 septembre 1895).

(3) « Sanctissima Regina Apostolorum Maria, cum homines universos in Calvaria habuerit materno animo suo commandatos, non minus eos fovet ac diligit, qui se fuisse a Christo Jesu redemptos ignorant, quam qui ipsius beneficiis fruuntur feliciter. » Enc. *Rerum Ecclesiae* (28 février 1926).

(4) C. MARMION, *Le Christ Vie de l'âme*, Maredsous, 2e ed. p. 547.

(5) **Cf. En sens contraire,** J. BITTREMIEUX, ***De Mediatione universali B. M Virginis quoad gratias***, Brugis, 1926, p. 188-193.

de soi, l'idée de la maternité spirituelle de la Vierge n'implique pas l'idée de la médiation universelle de toutes les grâces. Or c'est de cette maternité seulement qu'il est question dans le texte de l'évangéliste. Qu'elle soit affirmée avec ou sans restriction, il ne paraît pas possible d'en tirer plus qu'elle ne contient. Les interprètes les plus conservateurs ne parlent aussi bien de la maternité de grâce universelle que par manière d'adaptation (1). Tout au plus, pourrait-on dire avec le P. Lagrange que « notre piété voit dans l'attitude de celle qui se tenait debout au pied de la croix un indice de la place qu'elle occupe dans notre rédemption » (2). Si la doctrine de la médiation universelle de la Sainte Vierge était par ailleurs établie, elle projetterait assurément sur le texte de saint Jean une belle lumière. Mais enfin cette lumière viendrait d'ailleurs.

Si intéressante qu'elle soit pour notre dévotion mariale, l'interprétation spirituelle des dernières paroles de Jésus à sa sainte Mère ne doit point nous faire oublier l'humble sens littéral historique. Les Pères se sont attachés à en faire ressortir le caractère si tendrement filial. Aucun commentaire n'égalera la séquence du *Stabat mater*.

5. *Les derniers instants de la mort de Jésus* (3).

La soif endurée par Jésus,— le plus douloureux des tourments de la crucifixion, — est mentionnée par tous. Mais saint Jean, encore une fois, en profite pour montrer la réalisation d'une prophétie messianique, la dernière avant le trépas du Sauveur : *Pour me rassasier, ils me donnent du fiel, et du vinaigre pour étancher ma soif* (4).

Si l'on en juge par les habitudes des Palestiniens d'aujourd'hui, les hommes de l'escouade n'avaient pas manqué, en prévision de leur longue station au Calvaire en plein milieu du jour, d'apporter avec eux une gargoulette d'eau vinaigrée, la *posca*

(1) Cf. A. DURAND, *Évangile selon saint Jean*, Paris, 1927, p. 493. — (2) *In h. l.* — (3) *Jo.* XIX, 28-30 (= *Mt.*, XXVII, 48-50; *Mc.*, XV, 36-37; *Lc.*, XXIII, 46). — (4) *Ps.*, XX, 16.

des soldats romains. Il est possible qu'une éponge en bouchait l'orifice. Pris de compassion, ils présentent aux lèvres desséchées du crucifié cette éponge imbibée, fixée à un javelot (1). Le détail, précis et pris sur le vif, est tout à fait dans la manière de l'évangéliste. Et l'accord de saint Jean avec les Synoptiques, qui parlent d'un roseau κάλαμος, se réalise d'autant mieux que le javelot, renforcé à son sommet a vraiment l'aspect extérieur d'un roseau avec sa fleur (2).

Après avoir touché au breuvage acide qu'on lui présentait, Jésus pouvait considérer que tout ce qui avait été écrit à son sujet était réalisé. L'œuvre que son Père lui avait donné à accomplir touchait à son terme. Alors librement, comme un homme qui se sent maître de donner son âme quand il lui plaît (3), il inclina la tête et rendit l'esprit.

6. *Le coup de lance et la blessure du côté* (4).

Les Romains n'avaient pas coutume d'abréger les souffrances des crucifiés, en leur donnant le coup de grâce, sinon quand,

(1) C'est bien «javelot» qu'il faut lire, et non «hysope». La leçon de la Vulgate *hyssopo circumponentes*, correspondant au grec ὑσσώπῳ περιθέντες qui devrait se traduire *autour d'une hysope*, me paraît insoutenable. Que l'hysope soit l'*Hysoppus officinalis* ou *l'Origanum maru L*, ses tiges, quoiqu'en ait dit le P. Fonck (dans le *Lexicon Biblicum*, 2, 577 s., cité par le P. Joüon), surtout si elles atteignent trois ou quatre pieds (ce qui paraît énorme), seraient certainement trop faibles pour supporter le poids d'une éponge imbibée. La difficulté a été vue depuis longtemps. Field, Lagrange, Bernard en rendent compte, à la suite de Joachim Camerarius († 1574) au moyen d'une toute petite correction. Le texte courant proviendrait de cette faute de copiste classique, appelée *dittographie*, qui consiste à répéter indûment le même groupe de lettres. La leçon présumée primitive ὕσσῳ περιθέντες aurait été retranscrite, par inadvertance ou dans un but de correction intentionnel, ὑσσώπῳ περιθέντες avec répétition du groupe ωπ. Or ὕσσῳ περιθέντες fournit un sens excellent. Le mot ὑσσός signifie le javelot, *pilum*, arme de jet des légionnaires. Chaque soldat en portait deux sur lui. Long de 67 cm., et facilement maniable, il convenait parfaitement à l'action racontée rapportée par l'évangéliste. — (2) Cf. LAGRANGE *in h. l.* — (3) « Quis ita dormit quando voluerit, sicut Jesus mortuus est quando voluit? Quis ita vestem ponit quando voluerit, sicut se carne exuit quando voluit? Quis ita cum voluerit abit, quomodo cum voluit obiit. » Saint Augustin, *in h. l.*, *P. L.*, t. XXXV, col. 1952. — (4) *Jo.*, XIX, 31-37.

par un adoucissement de la peine, il avait été prescrit de leur briser les membres (crura fracta). Mais en Palestine, ce devait être d'usage (1), afin que le cadavre pût être enlevé avant la nuit, conformément à ces prescriptions du Deutéronome : *Quand un homme ayant commis un crime capital aura été mis à mort, et que tu l'auras pendu à un bois, son cadavre ne passera pas la nuit sur le bois; mais tu ne manqueras pas de l'enterrer le jour même, car un pendu est l'objet de la malédiction de Dieu, et tu ne souilleras pas ton pays, que Jahvé, ton Dieu te donne pour héritage* (2). D'autres raisons intervenaient dans le cas présent. Le lendemain était le jour du sabbat, et ce sabbat devait être « un grand jour », le jour de la Pâque, le premier jour des azymes. La ville serait pleine de pèlerins. Si la simple présence des étendards romains à Jérusalem avait naguère presque suscité une révolution (3), l'exposition des cadavres des crucifiés en un lieu public, visible à tout venant, ne manquerait pas d'éveiller au moins une vive et dangereuse émotion.

Les chefs des Juifs s'en vont donc de nouveau trouver Pilate pour lui demander de faire accélérer la mort des condamnés, de telle sorte qu'on pût les ensevelir sans tarder et que les prescriptions de la Loi demeurassent sauves. Le procurateur n'avait aucun motif de s'opposer à une requête aussi raisonnable. Que l'affaire fût liquidée au plus tôt et que l'on n'en parlât plus, c'était tout ce qu'il désirait.

Munis des instruments nécessaires, des soldats sont donc envoyés au Calvaire. A peine arrivés, ils se mettent en demeure d'exécuter leur sinistre besogne, à commencer par les deux brigands. Quant à Jésus, ils constatent que la mort est déjà survenue. Dans ces conditions, lui briser encore les jambes eût été peine perdue. Toutefois, pour plus de garantie, un soldat perce brutalement,de sa lance ou de sa javeline, le côté du Sauveur Le mot λόγχη désigne indifféremment, soit le fer d'une lance ou d'un javelot, par opposition à la hampe, soit la lance proprement dite par opposition au javelot. Du mot λόγχη, est venu le

(1) Fl. Josèphe, *Bell.*, iv, 5, 2. Cf. G. Humbert, *op. cit.*, p. 1573. — (2) *Deut.*, xxii, 22, 23. — (3) *Bell.*, ii, 9, 2.

nom de *Lonchin* ou *Longin* donné au soldat qui, par une étrange confusion, a été assimilé au centurion des Synoptiques, et a donné lieu à un cycle abondant de légendes (1).

De la blessure causée par le fer sort « aussitôt » du sang et de l'eau. Le Dr Le Bec nous fournit à ce propos l'explication suivante : « On peut penser que la plèvre, enveloppe du poumon fut seule perforée et qu'elle contenait une certaine quantité du liquide de pleurésie que l'on nomme en médecine, un épanchement pleural. Un tel épanchement pathologique a très bien pu se produire pendant les dernières heures de la vie du Christ, en raison de l'épuisement total dans lequel il se trouvait, et, surtout, à cause des graves troubles de la circulation » (2). Quoi qu'il en soit, la réalité du fait est nettement affirmée par saint Jean. Elle a été définie en 1311, contre Pierre Oliva, au concile de Vienne (3).

La blessure du côté a été surtout considérée par la tradition, à cause de son sens symbolique, d'ailleurs un peu hésitant. D'après saint Jean, comme d'après saint Paul (4), le sang est l'instrument de propitiation (5); l'eau est l'élément du baptême (6) opérant en vertu du sacrifice de la croix (7). Apollinaire, évêque d'Hierapolis (vers 171) se rapproche de ces notions en considérant dans le sang et dans l'eau deux agents de purification. De là à l'idée de l'Église, issue du côté de Jésus, comme une nouvelle Eve (8), il n'y avait qu'un pas. A peine une conclusion théologique! C'est le dernier sens qui a prévalu.

Les faits cités en dernier lieu revêtent aux yeux de l'évangéliste une telle importance qu'ils introduisent une déclaration spéciale. Lui-même se porte solennellement garant de ce qu'il dit (au présent). *Car ce qu'il dit, il l'a vu. Et son témoignage est vrai,*

(1) *Acta Sanctorum*, XV Martii, t. VIII, p. 370-384. — (2) E. Le Bec, *op. cit.*, p. 142. — (3) « Sacro approbante Consilio, declaramus praedictum Apostolum et Evangelistam Joannem rectum in praemissis factae rei ordinem tenuisse, narrando quod, Christo jam mortuo, unus militum lancea latus ejus aperuit. » *Denz.*, n. 480. — (4) *Rom.*, III, 25. — (5) *I Jo.*, I, 7; *Apoc.*, I, 7. — (6) *Jo.*, III, 5. — (7) *Jo.*, III, 14, 15. — (8) C'est l'interprétation développée à l'envi par saint Augustin, saint Cyrille de Jérusalem, saint Jean Chrysostome, saint Thomas.

et il sait qu'il dit vrai. L'usage de la troisième personne pour se désigner soi-même ne fait guère difficulté (1). Mais le témoignage ? Nul n'est admis à témoigner dans sa propre cause (2). Seulement une déclaration solennelle n'est pas nécessairement un témoignage proprement dit, quand bien même il en emprunterait la forme, et le seul fait de se répéter avec une pareille emphase pèse tout de même d'un fameux poids (3).

La rapidité avec laquelle la mort de Jésus est survenue a pour effet l'accomplissement de deux prophéties. La première, relative à l'intégrité des os, vise directement l'agneau pascal (4), figure de la divine victime immolée pour tout son peuple (5). Ce qui est dit du premier, vaut pour le second au sens mystique, ou spirituel. L'autre texte est emprunté à Zacharie (6), d'après l'hébreu. Il devrait se lire le plus probablement comme ceci : *... ils se tourneront vers Lui* (Jahvé). *Celui qu'ils ont transpercé, ils se lamenteront sur lui comme sur un fils unique, ils le pleureront comme on pleure la mort du premier-né* (7). La section à laquelle ce texte prophétique appartient est certainement messianique. Il y est dit que la nation juive, au temps du Messie, portera le poids d'un grand crime, lequel ne peut être que la mise à mort du Messie (8). Allusion d'autant plus impressionnante que Jésus de fait a été transpercé par les Juifs, responsables de sa crucifixion.

(1) *Jo.*, IX, 37. — (2) *Jo.*, V, 31; VIII, 13. — (3) Lagrange, Durand, Tillman proposent de traduire le pronom ἐκεῖνος par « Celui-là », à savoir Jésus-Christ, par analogie avec 1 *Jo.*, II, 6; III, 3, 5, 7, 16; IV, 17. A quoi le P. Joüon répond en faisant observer pertinemment que dans tous ces versets, qui traitent manifestement de Jésus ou de Dieu, ἐκεῖνος est employé au sens faible de pronom sujet « il », qu'il a habituellement dans saint Jean, et qu'on irait à l'encontre de l'usage grammatical de l'évangéliste en lui assignant le sens emphatique de « Celui-là », que le contexte ne suggère aucunement. — (4) *Ex.*, XII, 46; *Num.*, IX, 12. — (5) 1 *Cor.*, V ,7; *Apoc.*, V, 6, 12. — (6) *Zach.*, XII, 10, — (7) VAN HOONACKER, *Les douze petits prophètes*, Paris, 1928, p. 683; CONDAMIN, *Le sens messianique de Zacharie*, XII, 10, dans *Recherches de science religieuse*, t. II, 1910, p. 52-56. — (8) E. TOBAC, *Les prophètes d'Israel*, t. II, Dessain, 1921, p. 520.

7. *La mise au tombeau* (1).

Après les réflexions de l'évangéliste sur le coup de lance, le récit reprend son cours normal, sur le ton narratif. Μετὰ ταῦτα, « après cela », est l'expression dont saint Jean se sert habituellement pour introduire une nouvelle section.

Férus de légalisme sur le chapitre des impuretés, surtout des impuretés occasionnées par les cadavres, les Juifs tenaient beaucoup à ce que les prescriptions de la Loi touchant l'ensevelissement des condamnés fussent strictement observées (2). Prenant prétexte de cette disposition, Joseph d'Arimathie s'en va solliciter du procurateur la permission d'enlever le corps de Jésus. Arimathie est sans doute la Ramathaïm-Zophim de Samuel (3), aujourd'hui *Rentis*, au nord-est de *Lydda*. D'après saint Marc et saint Luc, Joseph d'Arimathie était membre du Sanhédrin (4). D'après saint Matthieu, c'était un homme riche qui avait été instruit par Jésus (5). Saint Jean le représente comme un disciple du Maître, mais dissimulé par peur des Juifs. Toutes ces indications se recoupent au mieux et concourent à expliquer les démarches du nouveau venu. Sa vénération pour la personne de Jésus rend compte de son initiative. Sa qualité de sénateur sert son dessein à souhait. Le permis d'inhumer qu'il est venu solliciter lui est accordé d'autant plus facilement

(1) *Jo.*, XIX, 38-42 (= *Mt.*, XXVII, 57-61; *Mc.*, XV, 42-47; *Lc.*, XXIII, 50-56ª). — (2) M. Baldensperger fait à ce propos les remarques suivantes : « C'est particulièrement en présence d'un cadavre que les précautions les plus minutieuses étaient recommandées. L'attouchement du mort était interdit. Plus encore : un cadavre exposé aux regards risquait de souiller tous ceux qui l'approchaient ou qui passaient dans le voisinage. Josèphe l'historien, fait allusion à ces prescriptions dans divers passages de la Guerre Juive. Nous citons de préférence une anecdote rapportée par lui dans les Antiquités; car nulle part l'horreur instinctive qu'inspirait aux Juifs la vue des objets rappelant la mort ne se révèle d'une façon plus frappante. Lors de la fête des pains azymes, les prêtres ayant ouvert les portes du Temple après minuit selon la coutume, des Samaritains venus en cachette à Jérusalem, répandirent des ossements humains dans l'intérieur de l'édifice et sous les portiques, ce qui souilla le sanctuaire pendant sept jours. Il fallut donc en défendre l'entrée pendant la fête ». *Le tombeau vide*, dans *Revue d'Histoire et de Philosophie religieuses*, t. XII, 1932, p. 428. — (3) I *Sam.*, I, 1. — (4) *Mc.*, XV, 43; *Lc.*, XXIII, 50. — (5) *Mt.*, XXVII, 57.

qu'il était conforme aux coutumes romaines de délivrer les corps des suppliciés à ceux qui les réclamaient (1).

Turner a suggéré, non sans invraisemblance, que la requête de Joseph d'Arimathie a été présentée au moment où la députation du Sanhédrin vint trouver Pilate pour l'inviter à accélérer la mort des trois crucifiés du Calvaire (2). En toute hypothèse, on n'est pas en droit de supposer que « plusieurs heures s'écoulèrent entre la mort de Jésus et l'intervention de Joseph ». Cette conjecture, après beaucoup d'autres, qu'elle ne tardera pas à rejoindre, a été imaginée tout récemment pour résoudre le problème du tombeau vide indépendamment de la Résurrection du Sauveur, en avançant l'idée d'une double sépulture de Jésus, la première misérable et très hâtive comme elle était de coutume pour les suppliciés, la seconde, ultérieure et honorable, pratiquée en secret par Joseph d'Arimathie, à la suite d'un pieux transfert obtenu de Pilate (3). Faut-il que la cause soit désespérée pour que nous rencontrions encore pareil argument. Son principal point d'appui est la locution μετὰ ταῦτα, prise, dans le plus étroit littéralisme, en un sens chronologique bien défini, opposé à l'usage grammatical des évangélistes en général, et de saint Jean en particulier.

Joseph d'Arimathie est assisté par Nicodème, un autre disciple caché, comme lui membre du Sanhédrin. Saint Jean n'a plus à le présenter. Il lui suffit de rappeler que c'est celui dont il nous a narré l'entretien nocturne avec Jésus.

Pour tout finir à temps, avant le crépuscule (environ six heures), il fallait aller au plus vite. Nicodème s'est chargé des aromates requis pour l'ensevelissement. Il semble s'être plus soucié de la quantité que de la qualité : environ cent livres (32 Kg. 700 gr.) d'une mixture (4) de myrrhe et d'aloès. La myrrhe est une espèce de gomme arabique. On y ajoutait de la poudre aromatique

(1) « Corpora animaversorum quibuslibet petentibus ad sepulturam danda sunt. » PAULUS, *Dig.*, XLVIII, 24 *De cadaveribus punitorum.* — (2) *Ch. Quarterly Review*, 1912, p. 297. — (3) BALDENSPERGER, *op. cit.*, p. 426-432. — (4) C'est évidemment μῖγμα «mélange» et non ἕλιγμα «chose enroulée», qui par erreur de copiste s'est introduit dans la masse des mss., Sinaït.*, B et W exceptés.

extraite du bois d'aloès. Myrrhe et aloès sont ainsi souvent cités de pair (1).

Les deux disciples prennent donc le cadavre de Jésus et procèdent à son ensevelissement à la manière juive. Le corps sanglant doit avoir été préalablement lavé, puisqu'il est enveloppé dans un linceul « propre » (2). Il est en outre entouré de bandelettes (3), qui ont pour raison d'être de maintenir les aromates en contact avec la chair. On ne saurait soutenir que cette toilette funéraire n'a été que provisoire. Mais, dans la nécessité où l'on était d'aller au plus pressé, tout s'était fait un peu à la grosse morbleu. Encore avait-on pu disposer du tombeau que Joseph d'Arimathie s'était fait creuser (4), et qui se trouvait dans un jardin ou enclos voisin du Golgotha.

On conçoit que, dans ces conditions, les saintes femmes aient formé le projet pieux de compléter les soins rendus au corps de leur Maître, dès qu'elles le pourraient, c'est-à-dire immédiatement après la célébration du sabbat. Elles auront l'attention exquise, vraiment féminine, de témoigner délicatement leur amour envers Jésus en essayant de suppléer au plus tôt à ce que, dans leur empressement forcé, deux hommes probablement malhabiles avaient accompli avec trop peu de raffinements.

Nous ne nous étonnerons pas de les rencontrer le surlendemain, au petit jour, en route vers le saint sépulcre, chargées des parfums les plus fins. Mais en cette matinée du troisième jour, le tombeau de Jésus est déjà vide. Il ne contient plus que le suaire et les bandelettes.

Louvain. F.-M. BRAUN, O. P.

(1) *Ps.*, XLV, 8; *Prov.*, VII, 17; *Cant.*, IV, 14. — (2) *Mt.*, XXVII, 59. — (3) Comme Lazare, *Jo.*, XI, 44. — (4) *Mt.*, XXVII, 60.